

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **07/12/2020**

Date d'affichage : **09/12/2020**

de la commune de COGOLIN

Séance du mardi 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 10 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR à Marc Etienne LANSADE / Régine RINAUDO à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Christiane LARDAT / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Dans le cadre de l'accueil de loisirs adolescents, la commune a pour objectif d'organiser à nouveau un séjour au ski d'une durée de 6 jours au centre de vacances de Chantemerle à Seyne-les-Alpes (Alpes-de-Hautes-Provence) du lundi 1^{er} mars au samedi 6 mars 2021. Il est organisé depuis 2018 et est reconduit chaque année pour satisfaire les familles cogolinoises.

Ce séjour concernerait 20 adolescents scolarisés de la 6^{ème} au lycée encadrés par un directeur et 3 animateurs (trices) diplômé(e)s. La plupart des jeunes fréquentent les collèges de Cogolin. De ce fait, et afin de

N° 2020/161

SEJOUR SKI E.A.L - ADOLESCENTS HIVER 2021

CM du 15/12/2020

N° 2020/161

SEJOUR SKI E.A.L - ADOLESCENTS HIVER 2021

compléter l'effectif du séjour, les places vacantes pourraient être mises à la disposition des jeunes extérieurs.

Pour les extérieurs à la commune, une majoration forfaitaire de 50,00 euros serait appliquée aux tarifs du barème de base.

Le transport s'effectuerait par bus de la société SNAB.

Les objectifs recherchés sont le renforcement de l'autonomie des participants, la découverte et l'adaptation à un nouvel environnement, la vie en collectivité.

Les activités prévues durant le séjour seront notamment la découverte des lieux, ski, luge, piscine, veillée sous les étoiles, soirée quizz.

Le coût global du séjour comprenant l'hébergement en pension complète, la location du matériel, les forfaits « remontées mécaniques », les cours ESF, l'accès à la piscine, l'activité patinoire et le transport, est de 11 056,00 euros pour les 20 jeunes et les 4 adultes.

La participation financière des familles sera déterminée en fonction des revenus du foyer, avec un minimum de 40 % du séjour.

Quotient familial (allocataire CAF)	Total des revenus et assimilés	%	Tarif séjour à la charge des familles cogolinoises	Tarif séjour à la charge des familles extérieures
Sous réserve accord	0 à 20000 euros	40 %	170,40 euros	220,40 euros
Sous réserve accord	20001 à 30000 euros	60 %	255,60 euros	305,60 euros
Sous réserve accord	30001 à 40000 euros	80 %	340,80 euros	390,80 euros
Sous réserve accord	+ de 40000 euros	100 %	426,00 euros	476,00 euros

Une campagne d'information sur le séjour sera réalisée durant la première quinzaine du mois de janvier 2021, les inscriptions seront ouvertes au guichet unique du 1^{er} février au 5 février 2021.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le 29 DEC. 2020 N° 2020/1358

ID : 083-218300424-20201215-DCM2020_161-DE

CM du 15/12/2020

N° 2020/161

SEJOUR SKI E.A.L - ADOLESCENTS HIVER 2021

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le projet d'organisation d'un séjour ski à Seyne-les-Alpes pour 20 adolescents de la 6^{ème} au lycée du 1^{er} mars 2021 au 6 mars 2021 ;

D'OUVRIR les places vacantes aux jeunes extérieurs à la commune de Cogolin ;

DE FIXER la participation financière des familles selon le barème ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Étienne LANSADÉ

